



25^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif suite au rapport de la Haut-Commissaire sur les activités du Haut-Commissariat en Colombie

Genève, le 26 mars 2013

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Haut-Commissaire pour son rapport sur la situation des droits de l'homme en Colombie. Le travail du Bureau du Haut-Commissariat est important pour la protection et la promotion des droits de l'homme dans ce pays.

La Colombie vit une phase de transition décisive qui ouvre de nouvelles opportunités pour le renforcement de la protection des droits de l'homme. La Suisse félicite le gouvernement colombien pour les avancées faites dans les négociations de paix. Elle est convaincue que le dialogue présente la meilleure manière de résoudre le conflit armé interne et que la construction d'une paix durable se base sur le respect des droits de l'homme.

La Suisse salue les efforts fournis par le gouvernement colombien pour renforcer les droits des victimes. Cela dit, le rapport du Haut-Commissariat l'exprime clairement, la mise en œuvre de la « loi des victimes et de restitution des terres » est confrontée à des défis importants en particulier dans les zones rurales. Il est donc indispensable d'améliorer sa mise en œuvre afin de restaurer la confiance des victimes vis-à-vis des institutions étatiques. De même, la Suisse partage la préoccupation de la Haut-Commissaire concernant l'augmentation des menaces, attaques et assassinats contre des personnes engagées dans les processus de restitution de terres.

La Suisse est également convaincue qu'il faut éviter de criminaliser ou de stigmatiser les personnes qui, depuis quelques mois, participent de manière pacifique aux grandes protestations sociales.

La « politique intégrale des droits de l'homme », lancée en décembre 2013, est le résultat d'un processus participatif intégrant la société civile. La Suisse constate avec satisfaction que ce processus, qui a inclus 33 consultations régionales, a été mené de manière exemplaire et a abouti à un document de très bonne qualité. Après avoir participé à son élaboration, la Suisse offre son soutien pour sa mise en œuvre.

Pour conclure, la Suisse tient à renouveler sa disposition pour contribuer à la protection et la promotion des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Colombie, à travers son soutien au Bureau du Haut-Commissariat ainsi qu'à travers son programme de coopération.

Merci, Monsieur le Président.